

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue en visioconférence le **mardi 11 mai 2021, à 17 h**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal et déposée sur le site Internet.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :

| | | |
|----------------------------|-------------|---------|
| Madame Caroline Huot | Conseillère | poste 1 |
| Madame Danielle Caron | Conseillère | poste 3 |
| Monsieur Jacques de Foy | Conseiller | poste 4 |
| Monsieur Raymond Brazeau | Conseiller | poste 5 |
| Monsieur Robert Dolembreux | Conseiller | poste 6 |

Est absent monsieur Pierre Métras, conseiller au poste 2.

Sont également présentes : madame Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution n° 135-05-2021

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU MARDI 11 MAI 2021 TENUE À HUIS CLOS ET PAR VISIOCONFÉRENCE

Le conseil de la municipalité de Lac-du-Cerf siège en séance ordinaire ce 11 mai 2021 par visioconférence Zoom.

Sont présents à cette visioconférence :

Caroline Huot, conseillère au poste 1
Danielle Caron, conseillère au poste 3
Jacques de Foy, conseiller au poste 4
Raymond Brazeau, conseiller au poste 5
Robert Dolembreux, conseiller au poste 6

Est absent monsieur Pierre Métras, conseiller au poste 2.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Danielle Ouimet, mairesse.

Assistent également à la séance, par visioconférence : madame Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée, et madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe.

CONSIDÉRANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-039, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence « Zoom »;

CONSIDÉRANT l'imposition du couvre-feu à respecter de 21 h 30 à 5 h, le conseil municipal a décidé de tenir la séance ordinaire du conseil par visioconférence à 17 heures et par la suite elle sera publiée sur le site Web sous la rubrique : <https://www.lacducerf.ca/enregistrement-seances-huis-clos>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence « Zoom ». Il est 17 h 18.

ADOPTÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 136-05-2021

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF ORDRE DU JOUR – MARDI 11 MAI 2021 – 17 H

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 01.01 Séance ordinaire à huis clos
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):
 - 03.01 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021
 - 03.02 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2021
04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 04.01 Registre des comptes à payer au 30 avril 2021
 - 04.02 Registre des comptes à payer au 11 mai 2021
 - 04.03 Registre des salaires du 28 mars au 1^{er} mai 2021
 - 04.04 Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière – délégation de compétence
 - 04.05 Génératrice pour le centre communautaire Gérald-Ouimet

- 04.06 Versement final à monsieur Nicolas Pentassuglia – Domaine Cavallo dans le cadre du programme d'aide financière et de crédits de taxes aux entreprises admissibles
- 04.07 Association de protection du Petit et du Grand lac du Cerf – tonte en bordure des routes
- 04.08 Nomination de monsieur Robert Dolembreux, conseiller au poste 6, au comité des ressources humaines

05. SÉCURITÉ PUBLIQUE06. TRANSPORT

- 06.01 Chemin du Lac-à-Dick – Demande de cession et de municipalisation d'une section du chemin du Lac-à-Dick lots 5 561 403, 6 110 414 et 6 110 415
- 06.02 Établissement du nombre de déplacements, par année, par personne et tarification pour le service de transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2021
- 06.03 Cours de formation pour la niveleuse et la rétrocaveuse par le Centre de formation professionnelle Mont-Laurier
- 06.04 Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023

07. HYGIÈNE DU MILIEU08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 08.01 Démission de monsieur Yves Dubois comme membre du comité consultatif d'urbanisme
- 08.02 Appel de candidature – Comité consultatif d'urbanisme

09. LOISIRS

- 09.01 Demande de projet pour l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)

10. CULTURE11. LACS ET ENVIRONNEMENT12. AVIS DE MOTION

- 12.01 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 373-2021 relatif aux animaux domestiques

13. RÈGLEMENT

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**Résolution n° 137-05-2021****ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2021**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021 tenue à huis clos et par visioconférence.

ADOPTÉE

Résolution n° 138-05-2021**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2021**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2021 tenue à huis clos et par visioconférence.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**Résolution n° 139-05-2021****REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2021**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

| MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF | | | |
|-------------------------------------|----------|-------------------|---------------------|
| REGISTRE DES COMPTES À PAYER | | | |
| AU 30 AVRIL 2021 | | | |
| NO CHÈQUE | À | NO. CHÈQUE | TOTAL |
| P2100164 | | | 99,00 \$ |
| M2100165 | | | 73,00 \$ |
| L2100166 | | | 188,56 \$ |
| M2100167 | | | 427,02 \$ |
| P2100168 | A | P2100169 | 2 255,76 \$ |
| P2100170 | | | 752,95 \$ |
| M2100171 | A | M2100172 | 14 844,50 \$ |
| P2100173 | A | P2100174 | 6 393,77 \$ |
| M2100175 | A | M2100176 | 1 331,10 \$ |
| L2100177 | A | L2100179 | 17 178,33 \$ |
| C2100180 | A | C2100185 | 4 457,76 \$ |
| P2100186 | A | P2100197 | 4 542,75 \$ |
| TOTAL | | | 52 544,50 \$ |

ADOPTÉE

Initiales du maire

Procès verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 11 mai 2021

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Résolution n° 140-05-2021
REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 11 MAI 2021**

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

| MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF | | | |
|------------------------------|---|------------|---------------------|
| REGISTRE DES COMPTES À PAYER | | | |
| AU 11 MAI 2021 | | | |
| NO CHÈQUE | À | NO. CHÈQUE | TOTAL |
| M2100198 | A | M2100199 | 2 881,84 \$ |
| L2100200 | | | 138,91 \$ |
| L2100201 | A | L2100214 | 6 289,24 \$ |
| P2100215 | | | 30,00 \$ |
| P2100216 | A | P2100217 | 2 689,12 \$ |
| TOTAL | | | 12 029,11 \$ |

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 11 mai 2021

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Résolution n° 141-05-2021
REGISTRE DES SALAIRES DU 28 MARS AU 1^{ER} MAI 2021**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement du registre des chèques salaires pour la période du 28 mars au 1^{er} mai 2021, totalisant 43 416,84 \$ et représentant les chèques portant les numéros D2100127 à D2100172.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 mai 2021

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution n° 142-05-2021

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE -
DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE**

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par la conseillère Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et secrétaire-trésorière :

| MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF | | | |
|-------------------------------|---|------------|--------------------|
| REGISTRE DES BONS DE COMMANDE | | | |
| DU 1ER AU 30 AVRIL 2021 | | | |
| NO CHÈQUE | À | NO. CHÈQUE | TOTAL |
| ENB2100082 | | | 558,37 \$ |
| ENB2100087 | À | ENB2100102 | 9 098,74 \$ |
| ENB2100103 | | | A VENIR |
| ENB2100104 | A | ENB2100105 | 267,36 \$ |
| ENB2100106 | | | A VENIR |
| TOTAL | | | 9 924,47 \$ |

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 mai 2021

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution n° 143-05-2021

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA GÉNÉRATRICE DU CENTRE
COMMUNAUTAIRE GÉRALD-OUIMET**

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat pour l'achat d'une génératrice Cummins 40 KW pour le centre communautaire Gérald-Ouimet à la compagnie COMBITECH pour la somme de 28 098 \$ plus les taxes et frais applicables et d'autoriser la mairesse, madame Danielle Ouimet, et la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Jacinthe Valiquette, à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 mai 2021

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution n° 145-05-2021**VERSEMENT FINAL À MONSIEUR NICOLAS PENTASSUGLIA – DOMAINE CAVALLO DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ET DE CRÉDITS DE TAXES AUX ENTREPRISES ADMISSIBLES**

CONSIDÉRANT que monsieur Nicolas Pentassuglia – Domaine Cavallo présente sa demande de versement dans le cadre de la Politique d'aide financière et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT que tous les documents requis ont été fournis par monsieur Nicolas Pentassuglia;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser le montant de 2 500 \$ à monsieur Nicolas Pentassuglia – Domaine Cavallo dans le cadre du programme d'aide financière et de crédits de taxes aux entreprises admissibles.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 mai 2021

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution n° 146-05-2021**ASSOCIATION DE PROTECTION DU PETIT ET DU GRAND LAC DU CERF – TONTE EN BORDURE DES ROUTES**

CONSIDÉRANT les demandes de l'Association de protection du Petit et du Grand Lac du Cerf, soit de s'abstenir de tondre les bordures de routes afin de préserver les fleurs et herbes qui sont sources d'habitat et de nourriture pour les insectes pollinisateurs;

CONSIDÉRANT que la tonte en bordure des routes est nécessaire afin de maintenir une bonne visibilité et d'assurer la sécurité pour les usagers de la route;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'évaluer la possibilité de procéder à la tonte en bordure des routes à chaque deux (2) ans au lieu de chaque année.

ADOPTÉE

Résolution n° 147-05-2021**NOMINATION DE MONSIEUR ROBERT DOLEMBREUX, CONSEILLER AU POSTE 6, AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Robert Dolembreux, conseiller au poste 6, soit nommé membre du comité des ressources humaines. Madame la mairesse, Danielle Ouimet, précise qu'il s'agit d'un ajout au Comité, et non le remplacement d'une personne ayant démissionné.

ADOPTÉE

TRANSPORT**Résolution n° 148-05-2021****CHEMIN DU LAC-À-DICK – DEMANDE DE CESSION ET DE MUNICIPALISATION D'UNE SECTION DU CHEMIN DU LAC-À-DICK LOTS 5 561 403, 6 110 414 ET 6 110 415**

CONSIDÉRANT qu'une demande de cession concernant une section du chemin Lac-à-Dick lots 5 561 403, 6 110 414 et 6 110 415 a été déposée;

CONSIDÉRANT que monsieur Benoit Beauchamp s'est engagé, via sa lettre remise le 19 novembre 2020, à céder le lot 5 563 327 à la municipalité puisqu'il fait partie du chemin à être cédé;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de voirie;

CONSIDÉRANT que le propriétaire, monsieur Benoit Beauchamp, est disposé à accepter l'égouttement du chemin sur son terrain et qu'une servitude de drainage devra être enregistrée;

CONSIDÉRANT que les pentes de 10,2% et 10,9% sont dues à la présence de caps de roche;

CONSIDÉRANT que l'article 4.1.2 du règlement 274-2012 relatif à la construction, à la cession et à la municipalisation des rues publiques et privées stipule que dans des conditions exceptionnelles, une pente jusqu'à 12% est permise pourvu que le tronçon concerné n'ait pas plus de 150m;

CONSIDÉRANT que les propriétaires fonciers du chemin s'engagent à fournir un contrat notarié entre les parties et à céder ledit chemin pour la valeur d'un dollar (1,00 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de cession et de municipalisation d'une section du chemin Lac-à-Dick – lots 5 561 403, 6 110 414 et 6 110 415 conditionnel à la cession du lot 5 563 327 de monsieur Benoit Beauchamp et à l'enregistrement d'une servitude de drainage.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mairesse, madame Danielle Ouimet, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Jacinthe Valiquette, à signer l'acte notarié, pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

Résolution n° 149-05-2021**ÉTABLISSEMENT DU NOMBRE DE DÉPLACEMENTS, PAR ANNÉE, PAR PERSONNE ET TARIFICATION POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES POUR L'ANNÉE 2021**

ATTENDU que le 17 décembre 2005, la Municipalité de Lac-du-Cerf avait confirmé, par la résolution numéro 418-12-2005, au ministère des Transports du Québec, son engagement à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées, sur son territoire, dans le cadre du volet souple des modalités d'application du nouveau programme d'aide au transport adapté;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'était engagée à défrayer 20% des coûts du service de transport adapté;

ATTENDU que le mode de fonctionnement retenu est la subvention directe à l'utilisateur puisqu'il n'a pas été possible pour la municipalité de signer un contrat de service avec un transporteur autorisé;

ATTENDU que la municipalité doit établir un nombre de déplacements, par année, par personne et une tarification pour le service de transport adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de continuer à offrir ledit service et d'établir comme suit le nombre de déplacements, par année, par personne, et la contribution financière pour le service de transport adapté :

1. Le nombre de déplacements, par année, par personne est de 104 déplacements (un aller-retour compte pour 2 déplacements);
2. Le coût reconnu est de dix-sept dollars (17 \$) par déplacement;
3. Le financement se répartit comme suit :

| | |
|--|-----------------|
| ➤ Contribution de l'utilisateur (15%): | 2,55 \$ |
| ➤ Contribution de la municipalité (20%) : | 3,40 \$ |
| ➤ <u>Contribution du ministère des Transports (65%):</u> | <u>11,05 \$</u> |
| | 17,00 \$ |

ADOPTÉE**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 mai 2021

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution n° 150-05-2021**COURS DE FORMATION POUR LA NIVELEUSE ET LA RÉTROCAVEUSE PAR LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER**

CONSIDÉRANT le besoin de formation sur la niveleuse des employés Samuel Raymond et Maurice Marier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la formation en milieu de travail des employés Samuel Raymond et Maurice Marier par le Centre de

formation professionnelle de Mont-Laurier sur la niveleuse, et de laisser tomber la formation avec la rétrocaveuse.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 mai 2021

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution n° 151-05-2021

PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**Résolution n° 152-05-2021****DÉMISSION DE MONSIEUR YVES DUBOIS COMME MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la lettre de démission de monsieur Yves Dubois comme membre du comité consultatif d'urbanisme. Madame Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, l'a remercié au nom de la municipalité pour son implication au sein du comité.

ADOPTÉE

Résolution n° 153-05-2021**APPEL DE CANDIDATURES – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Yves Dubois comme membre du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire paraître un appel de candidatures, comme suit :

**APPEL DE CANDIDATURES
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

La Municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'une personne pour siéger à son Comité consultatif d'urbanisme (CCU) jusqu'à la fin février 2022. Le candidat doit être une citoyenne ou un citoyen de Lac-du-Cerf.

Le comité consultatif d'urbanisme est le comité qui a le mandat d'étudier et de soumettre au conseil municipal des recommandations sur toutes demandes relatives à une dérogation mineure et d'analyser toute question qui lui est soumise en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction. Ses recommandations doivent être soumises au conseil municipal.

Rappelons que ce comité est formé de cinq (5) membres nommés par le Conseil dont :

- Quatre (4) membres choisis parmi les résidents de la municipalité
- Un élu municipal

Le maire de la municipalité est membre ex officio.

L'inspecteur en bâtiments et environnement est d'office membre de ce Comité consultatif d'urbanisme mais n'a pas le droit de vote.

Le comité siège au besoin et aussi souvent que nécessaire. Les membres du Comité consultatif d'urbanisme ne reçoivent aucune rémunération, ils reçoivent une allocation de présence applicable aux membres du Comité consultatif d'urbanisme pour chaque assemblée ou réunion de 34,00 \$.

La personne souhaitant siéger au comité consultatif d'urbanisme doit avoir une bonne capacité d'exprimer ses idées ou opinions de vive voix de façon objective, claire et précise, avoir de l'entregent et du tact, avoir un bon jugement et avoir un bon esprit de synthèse.

Les personnes intéressées doivent transmettre une lettre expliquant pourquoi elles désirent devenir membres du CCU ainsi qu'une copie d'un bref curriculum vitae au plus tard le 7 juin 2021 à 15 h à l'adresse suivante :

Par la poste à :
Madame Jacinthe Valiquette
Appel de candidatures CCU
Municipalité de Lac-du-Cerf
19, chemin de l'Église
Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1

Par télécopieur : 819 597-4036

Par courriel : dq@lacducerf.ca

DONNÉ à Lac-du-Cerf, ce 12e jour de mai 2021.

Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 11 mai 2021

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

LOISIRS

Résolution n° 154-05-2021

DEMANDE DE PROJET POUR L'ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME (EPRT)

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale adjointe, madame Cynthia Diotte, à déposer une demande de projet dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) pour le projet de développement récréotouristique du parc la Biche et à signer la dite demande d'aide financière et tous les documents inhérents audit projet.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Résolution n° 155-05-2021

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 373-2021 RELATIF AUX ANIMAUX DOMESTIQUES

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Jacques de Foy qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 373-2021 relatif aux animaux domestiques.

Le projet de ce règlement a été publié sur le site Web sous l'onglet ordre du jour et sous l'onglet Documentation-règlement afin que le public puisse en prendre connaissance avant ladite séance.

Une copie du projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public; les citoyens avaient jusqu'à 14 h afin de présenter leur(s) question(s) par téléphone ou par courriel.

La mairesse fait lecture de la question reçue de monsieur Yves Verville, à savoir :

Que se passe-t-il avec le chemin Léonard? Il y a plusieurs trous et qu'il n'est pas en bon état.

Réponse faite à monsieur Yves Verville:

Le conseil est conscient de l'état du chemin Léonard. Une demande a été faite à l'inspecteur en voirie de remplir les trous avec de l'asphalte la semaine passée. De plus, les travaux de réfection du chemin Léonard vont débuter vers la fin mai / début juin.

Madame la mairesse, Danielle Ouimet, indique que la lettre de monsieur Denis Landry, qui fait mention de plusieurs problématiques, notamment de la hausse constante du niveau du lac Lefebvre, des barrages de castors qui persistent, des bateaux puissants qui créent des vagues et de la santé du plan d'eau qui a besoin de drainage, sera étudiée par le conseil lors du prochain caucus afin d'y répondre.

Madame la mairesse mentionne que les riverains du lac Lefebvre ont été informés par la municipalité des options pour l'aide à la stabilisation des bandes riveraines. L'équipe de voirie a capturé 3 castors jusqu'à maintenant et a procédé à l'installation de boudins afin de défaire les barrages selon les normes en vigueur.

Résolution n° 156-05-2021 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 17 h 39.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
mairesse

Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
mairesse